



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SOMME

Direction départementale des territoires et de la mer

Amiens, le 22 mai 2018

Service territorial du Grand amiénois

Examen conjoint relatif à la déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Dury

Procès-verbal de la réunion du 22 mai 2018

Présents	Qualité
Philippe ROUSSEAU	Responsable du service territorial du Grand Amiénois Direction départementale des territoires et de la mer
Céline DORDAIN	Adjointe au responsable du bureau planification habitat Direction départementale des territoires et de la mer
Anne PINON	Maire de Dury
Christophe ALEYRANGUES	Secrétaire de Mairie de Dury
Jérôme CAVORY	Conseil Départemental de la Somme
Alain MACHU	Conseil Départemental de la Somme
Yannick DECOSTER	Chambre Agriculture
Jean-Charles ALIX	Quartier Libre
David VIGIN	Rectorat



Objet de la réunion

La réunion d'examen conjoint a pour objet la procédure de déclaration d'utilité publique pour la création d'un barreau routier d'accès au centre hospitalier universitaire Sud d'Amiens emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Dury. En effet, le règlement en vigueur du plan local d'urbanisme de la commune de Dury ne permet pas la réalisation d'infrastructures nécessaires à la desserte des établissements de santé en zone naturelle.

Le règlement de la zone naturelle du plan local d'urbanisme de Dury sera modifié afin d'y permettre les infrastructures nécessaires à la desserte des établissements de santé.

Avis recueillis lors de la réunion

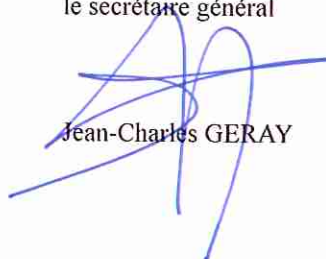
La réunion d'examen conjoint s'est déroulée le mardi 22 mai 2018 à la commune de Dury. Lors de cette réunion le conseil départemental a présenté le projet de barreau et les modifications apportées sur le plan local d'urbanisme de la commune de Dury approuvé le 27 septembre 2006.

Les participants présents n'ont pas émis de remarques et sont tous favorables au projet et à la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Dury.

Conclusion

Le dossier de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Dury n'appelle aucune remarque.

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général



Jean-Charles GERAY

